

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 28 mars 1908, M. Joseph Maistre est autorisé à exercer les fonctions de Consul honoraire d'Espagne à Monaco.

Erratum. — Ordonnance Souveraine du 29 février 1908, « Sur la fumivorité ».

Article 2, § 2. — Au lieu de 5 à 50 francs, lire 25 à 50 francs.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTE

Mercredi après-midi, au stand de la Condamine, l'exposition des canots automobiles a été inaugurée par S. A. S. le Prince Héritaire. Son Altesse Sérénissime est arrivée, à 2 heures, accompagnée de Son officier d'ordonnance, M. Laurendeau de Juniac. Le Prince, salué par S. Exc. le Gouverneur Général qui s'est joint à sa suite avec M. le Secrétaire Général du Gouvernement et les principaux fonctionnaires de la Principauté, a été reçu par M. Camille Blanc, président de l'International Sporting Club. Dans le cortège avaient également pris place MM. les Consuls de France et d'Italie et M. le Maire de Monaco.

La visite a immédiatement commencé. S. A. S. le Prince Louis s'est arrêté devant chaque canot et a manifesté un vif intérêt pour les perfectionnements apportés à leur construction.

Au terme de cette visite, le Prince a daigné féliciter M. Blanc du succès de l'exposition.

Cet événement sportif avait attiré de tous les points de la Côte d'Azur une nombreuse affluence qui, jusqu'à la fin de l'après-midi, a donné l'aspect le plus animé et le plus brillant à l'élégant stand de la Condamine qu'éclairait un soleil radieux.

La *Lyre Monégasque* a contribué à l'agrément de cette fête en interprétant avec talent les meilleurs morceaux de son répertoire.

Samedi matin, sont entrés dans le port de Monaco, où ils ont pris leur mouillage, le contre-torpilleur *Claymore* et le torpilleur N° 203. Mercredi 8 avril, arrivera un autre contre-torpilleur français.

Ces unités navales, placées sous le commandement du capitaine de frégate Jeanselme, sont envoyées à Monaco par M. Thomson, ministre de la Marine française, qui témoigne ainsi du vif intérêt qu'il porte aux manifestations de motoyachting dont les eaux de la Principauté sont annuellement le théâtre.

La première réunion du meeting des canots automobiles s'est déroulée dimanche au milieu d'une affluence considérable.

La course des cruisers de la deuxième série, à laquelle ont pris part onze canots, a commencé à 10 heures et demie. Elle comprenait huit tours, soit 50 kilomètres, et a donné les résultats suivants :

61. *Mais-je-vais-piquer II.*
62. *Lanturlu VI.*
63. *Mors.*
66. *Delahaye-Nautilus VIII.*
68. *S. I. A. M -S. C. A. T.*
70. *Takumono.*
71. *P. H. Pionnier II.*
72. *Excelsior-Aster*
73. *Maurice-René II.*
74. *A.-G.*
82. *Miramé-Mutel.*

A 3 heures, s'est disputée la course des racers de la première série. En voici les résultats :

- La Rapière III, 57' 42".*
- Delahaye-Nautilus X, 1 h. 0' 37" 3.*
- Ricochet XVI, 1 h. 30' 54" 2.*

Lundi, le départ a été donné aux cruisers à 9 heures et demie. La violence des vagues a contraint plusieurs des concurrents à abandonner la course. Le *Sixaire-Naudin* en a achevé le parcours en 2 h. 20' 16" 2, et l'*Anzani-Nautilus* en 3 h. 10' 58" 4.

L'après-midi, la course des racers, commencée à 3 h. 30, mettait en ligne cinq canots. Après une course mouvementée, la victoire est restée au *Wolseley-Siddeley* qui a parcouru les 50 kilomètres en 56' 17" 2, suivi par le *Panhard-Levassor* dont le temps a été de 58' 30".

Samedi soir, vers 4 heures moins le quart, le canot automobile *Fiat-Gallinari* se trouvait au large de la pointe de la Vigie, lorsqu'une explosion se produisit à son bord et fut suivie de l'inflammation de l'essence qui y était emmagasinée.

Le bateau se partagea en deux; l'arrière coula, tandis que la partie avant put être remorquée dans le port. Au moment de l'accident il y avait, à bord du *Fiat-Gallinari*, sept personnes qui toutes ont pu être sauvées; deux d'entre elles seulement ont reçu quelques blessures sans gravité. M. Gallinari, qui se trouvait à bord de son bateau, s'est plu à constater la promptitude avec laquelle le vapeur de sauvetage s'est porté au secours de l'équipage en danger.

Aussitôt prévenu de ce déplorable événement, S. Exc. M. le Gouverneur Général a chargé M. Toms, directeur de la Sûreté publique, de se rendre auprès des sinistrés pour prendre des nouvelles des blessés et féliciter M. Gallinari et ses compagnons d'avoir échappé au danger.

La course pedestre Nice-Monaco, organisée par le Comité de la Côte d'Azur de l'Union des Sociétés françaises de Sports athlétiques, avait ras-

semblé, dimanche, de nombreux concurrents venus des différentes villes de la côte, de Marseille, de Paris, ainsi que de Milan.

Elle a été gagnée par le coureur parisien Rague-neau qui a accompli le parcours en 1 h. 6' 49" 3/5.

Les coureurs étaient reçus à leur arrivée sur la place Sainte-Dévote par M. le Maire de Monaco. La *Société Philharmonique* prêtait son concours à cette fête. M. de Loth, après la course, a souhaité la bienvenue aux jeunes athlètes auxquels les organisateurs de cette manifestation sportive, MM. de Saint-Cyr, ont adressé de chaleureuses félicitations.

Le soir, un banquet a réuni les organisateurs et les concurrents. Au dessert, M. de Saint-Cyr, président, a porté respectueusement la santé de S. A. S. le Prince de Monaco. Puis M. Canu, représentant le Gouvernement, M. Gindre, représentant la Commission Communale, et M. Eugène Marquet, président de l'*Étoile*, de Monaco, ont adressé des félicitations et des souhaits aux vaillants coureurs.

THÉÂTRE

Le théâtre de Monte Carlo a donné, la semaine dernière, une reprise de *Au Temps Jadis* dont le succès auprès du public est inépuisable.

On a applaudi l'aimable partition de Clérice, les somptueux décors de Visconti, la grâce et la science chorégraphique de M^{lles} Bertrand, Charbonnel, etc.

* *

Au Palais des Beaux-Arts, une aimable comédie, *Pour être heureux*, de MM. Charles Desfontaines et Arosa, nous a révélé le mystère peu angoissant d'un ménage à trois qui ne tarde pas à devenir un ménage à quatre. M^{lle} Lantelme, MM. Noblet et Dumény ont joué avec infiniment d'esprit et d'entrain.

Le gracieux ballet de l'*Importun* a fait valoir la grâce et le talent de M^{lles} Trouhanowa, Carrère et Pavlova et le savoir chorégraphique de M. Clustine.

CONCERTS

L'admirable pianiste Francis Planté a donné, mercredi soir, dans la salle de théâtre de Monte Carlo, un concert qui a permis d'applaudir une fois de plus sa virtuosité incomparable et surtout l'originalité et la délicatesse de sa compréhension musicale.

Chez Francis Planté, l'artiste est doublé d'un causeur spirituel et charmant qui éclaire de commentaires savants ou ingénieux les morceaux qu'il doit exécuter.

Le premier qui figurait au programme était le *Concerto en Ré majeur* de J. S. Bach, où le prestigieux interprète fut dignement secondé par MM. Corsanego et Gabus.

Venait ensuite la Romance, avec accompagnement d'orchestre, du *Deuxième Concerto* de Mozart dont l'exécution fut un chef-d'œuvre de finesse et de délicatesse.

Un *Menuet* de Beethoven, d'une telle grâce qu'on le prendrait pour du Mozart, dit le pianiste confédéré, fut suivi d'un capricieux *Scherzo* de Weber.

Puis, passant en revue les grands symphonistes romantiques, Francis Planté fit entendre successivement : *Nuit d'amour*, *Hallucination* et *Romance* de Schumann et la *Tarentelle* de Rubinstein où il fait remarquer, au milieu de l'explosion de la joie populaire, une phrase mélancolique qui traduit le regret de la patrie absente.

La seconde partie du festival ne fut pas moins belle par le choix des morceaux et par l'interprétation.

La séance fut clôturée par la première audition à Monte Carlo d'une *Fantaisie* de Beethoven pour piano, orchestre et chœurs. Cette exécution a permis d'apprécier l'excellence des masses chorales que dirige M. Vialet, la haute valeur artistique de l'orchestre et a été l'occasion d'un véritable triomphe pour le merveilleux artiste qui passe à juste titre pour le plus grand des pianistes actuels.

* * *

Le concert de jeudi offrait l'attrait d'une première audition. L'auteur, qui porte un nom célèbre dans le monde des arts, M. Pierre Carolus-Duran, s'est révélé comme un maître doué d'un coloris remarquable et d'une très belle inspiration mélodique. Ses deux *Préludes*, extraits des *Impressions Symphoniques*, sont des évocations de paysages d'une grande intensité. Ils ont été exécutés à la perfection. La partie vocale, intercalée dans la première, a valu un beau succès à M^{lle} Tesorone, fille du premier contrebassiste de l'orchestre. Le public a fait à ces deux pièces l'accueil le plus chaleureux.

Une cantatrice de talent, M^{lle} Felda Symson, a fait applaudir une voix étendue et fort belle dans le grave dans l'air de *Sigurd* et dans l'*Hymne à Eros* d'Holmès.

Le violoniste célèbre M. Hubermann a joué le *Concerto* de Beethoven. On a admiré sa virtuosité remarquable et apprécié la délicatesse de son jeu auquel on souhaiterait parfois plus d'ampleur.

Jeudi 9 Avril 1908, à 2 heures et demie

21^e CONCERT CLASSIQUE DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

sous la direction de M. LÉON JEHIN

avec le concours de M^{lle} FLORENCE MONTEITH, cantatrice

M. ALBERT GELOSO, violoniste

et de M. ARMAND FERTÉ, pianiste

<i>Coriolan</i> (Ouverture).....	Beethoven.
<i>Concerto en Mi bémol</i> (pour piano et orchestre).	Mozart.
M. ALBERT GELOSO.	
Récit et Air <i>Divina Imagina</i>	Spinelli.
M ^{lle} FLORENCE MONTEITH.	
Symphonie « <i>Sur un Chant montagnard Français</i> » (pour piano et orchestre).	Vincent d'Indy.
M. ARMAND FERTÉ.	
<i>Tannhäuser</i> (Ouverture).....	Wagner.
A. <i>Première Ballade</i>	Chopin.
B. <i>Le Coucou</i>	Daquin (1735).
C. Légende « <i>Saint François de Paule marchant sur les flots</i> ».....	Liszt.
M. ARMAND FERTÉ.	
A. <i>Der Spielman</i>	Eugen Hildach.
B. <i>Il neige</i>	Bemberg.
M ^{lle} FLORENCE MONTEITH.	
A. <i>Romance</i>	Saint-Saëns.
B. <i>Caprice Hongrois</i>	C. Geloso.
M. A. GELOSO.	
<i>Le Carnaval Romain</i> , rhapsodie.....	Svendsen.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 2 avril 1908, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

A. G., né à Alba (Italie), en 1863, journalier, demeurant à Monaco, vingt-quatre heures de prison, pour ivrognerie ;

M. A., né à Monaco, le 3 juin 1863, maçon, demeurant au Cap d'Aglio (Turbie), quinze jours de prison et 16 francs d'amende (par défaut), pour ivrognerie ;

C. C., né à Pazzallo (Suisse), le 5 juin 1854, stucateur, demeurant à Monaco, 5 francs d'amende avec confiscation de l'arme saisie, pour chasse sans permis ;

C. M., épouse D., née à Turin (Italie), le 25 décembre 1855, garde-malade, demeurant à Monaco, 50 francs d'amende (par défaut), pour exercice de la profession de sage-femme sans autorisation ;

V. C.-A.-L.-D.-D., né à Corazzo di Verolengo (Italie), le 8 septembre 1887, se disant étudiant, demeurant en dernier lieu à Monaco, six mois de prison et 25 francs d'amende, pour vol et abus de confiance ;

M. N., se disant né à Gênes (Italie), en 1889, garçon livreur, demeurant à Beausoleil, 5 francs d'amende, pour falsification de denrée alimentaire. Déclaré son patron civilement responsable.

TIR AUX PIGEONS DE MONTE CARLO

Mardi dernier, 31 mars, le *Prix des Marguerites* (série), a réuni 34 tireurs. MM. le baron A. de Tavernost (26 m. 1/4) et Spetchinsky (24 m.), tuant 7 sur 7, partagent les deux premières places ; MM. le colonel Boswall Preston et Haydon (24 m.), tuant 6 sur 7, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. de Champs, comte F. de Neiva, Valéry, Roberts.

Le *Prix de Monaco*, handicap, a réuni, mercredi, 39 tireurs. M. Gierleri (20 m.), tuant 10 sur 10, premier ; M. Fortunio (20 m.), tuant 9 sur 10, deuxième ; MM. Pellini (24 m.) et Rondeaux (21 m.), tuant 7 sur 8, partagent la troisième place.

La poule a été gagnée par MM. Roberts, Journu, Haydon, Drury, colonel Boswall Preston, Valéry, H. Grasselli.

Jeudi, le *Prix d'Avril* (série) a réuni 33 tireurs. MM. Erskine, comte de Ortenburg (24 m.) et H. Grasselli (29 m.), tuant 16 sur 16, partagent les trois premières places.

La poule a été gagnée par MM. le comte de Ortenburg, Ker, Drury, Duchan.

Vendredi, 32 tireurs ont pris part au *Prix des Bananiers*, handicap. MM. Davies (20 m.) et de Champs (25 m. 1/2), tuant 10 sur 10, partagent les deux premières places ; MM. le comte de Robiano (25 m. 1/2) et Fortunio (21 m.), tuant 9 sur 10, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. A. Thonier, Stux, Roberts, Lawton.

Samedi, le *Prix de Clôture*, handicap, a réuni 30 tireurs. MM. Haydon (25 m. 1/2) et Erskine (24 m. 3/4), tuant 7 sur 7, partagent les deux premières places ; MM. Lawton (30 m. 3/4), Crozier (24 m. 3/4) et lord Savile (23 m.), tuant 6 sur 7, partagent la troisième place.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Mackintosh, Hans Marsch, Drury, Robinson.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

A l'occasion des fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 9 avril 1908, seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 30 avril.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Essai sur les origines de Monaco

INTRODUCTION

à l'Étude des Fortifications préhistoriques de la région.

Par M. le Chanoine L. DE VILLENEUVE

Directeur du Musée Anthropologique.

(Suite).

Cette période d'habitation de Monaco est certainement antérieure à celle qu'ont révélée d'autres grottes situées dans le voisinage, à Monte Carlo.

Les résultats des fouilles pratiquées dans ces der-

nières nous ont appris que, au début des temps modernes, une peuplade d'hommes petits et brachycéphales (têtes rondes) vivait d'une vie sédentaire sur les pentes de la montagne.

Ces hommes déposaient leurs morts dans les grottes de la falaise, mais il ne paraît pas qu'eux-mêmes y fissent leur demeure.

Deux chiens, dont les os furent rencontrés parmi les débris humains, feraient supposer que les gens de cette tribu pratiquaient la domestication et l'élevage. N'étant pas exclusivement chasseurs, ils cultivaient probablement la terre qui leur fournissait aussi la matière première de la poterie dont des fragments ont été recueillis en grand nombre. Cette céramique n'est pas la révélation de l'art à ses débuts : elle offre des variétés de pâtes, de formes et d'ornementations. Nous aurons l'occasion de revenir sur les grands vases où le spath grossièrement concassé forme la matière aride, sur la poterie enfumée et sur la décoration à coups d'ongles dont les terres cuites des cryptes funéraires de la Principauté ont fourni de nombreux exemples.

Ces objets usuels associés aux morts dans leur dernière demeure sont-ils le précieux témoignage de la croyance de cette ancienne race à la survivance matérielle de leurs défunts ? Nous ne le pensons pas.

Dans les sépultures néolithiques, la poterie se retrouve presque toujours brisée. Il semblerait que les survivants détruisaient de parti pris tout ce qui ayant servi au mort devait finir avec lui. Les plus anciennes traditions nous montrent le défunt incapable de subvenir par lui-même aux besoins qu'il éprouve dans l'autre vie. C'est à ses descendants d'y pourvoir par des libations et des sacrifices.

A l'entrée de l'ossuaire des Bas-Moulins, nous vîmes un épais paquet de cendre et de charbon, fortement concrétionnés par les sels calcaires. Ce résidu de nombreux feux allumés à l'ouverture de l'autre sépulcral doit avoir une signification.

La population de Monaco, à cette époque, était d'une stature sensiblement inférieure à la moyenne et la gracilité des os dénote des individus peu robustes.

Les moyennes de hauteur, aux Bas-Moulins, sont 1^m 63 pour les hommes, et pour les femmes 1^m 44 seulement.

Nous avons, actuellement, de sérieuses raisons pour croire qu'une des premières familles humaines que nous avons rencontrées dans la région, habitant les cavernes à l'époque pléistocène et vivant des produits de la chasse, ne s'était pas éteinte et qu'elle existait dans le pays. Elle y avait assisté à l'arrivée de la race petite et brachycéphale et il semblerait que, dans quelques cas, elle lia amitié et contracta des alliances avec elle.

Dans l'ossuaire préhistorique des Bas-Moulins, à Monte Carlo, on retrouva, mélangés aux débris osseux d'une soixantaine d'individus à tête ronde et de petite taille, les restes de plusieurs hommes grands, forts et dolichocéphales, dans lesquels M. le Dr Verneau a reconnu le type des grands chasseurs des temps quaternaires.

On conviendra que la rencontre de l'anneau de recordement qui, à Monaco, rattache l'une à l'autre deux races dont on n'avait pas soupçonné jusqu'ici la coexistence dans cette région, est d'un grand intérêt ethnologique. Cette influence est particulière et ne paraît pas s'être étendue à la masse, bien que plusieurs sujets portent des traces manifestes de métissage.

« L'élément fondamental de la population de Monte Carlo, à l'époque néolithique, déclare le Dr Verneau, était un élément de petite taille et brachycéphale ; c'est donc lui que nous sommes amenés à considérer comme représentant le type ethnique du pays à l'époque qui nous occupe ».

S'il constate que les primitifs habitants de Monaco sont, en réalité, plus brachycéphales que les Ligures modernes, il remarque aussi que « la différence est minime et ne s'oppose nullement à ce que nous considérons les premiers comme les ancêtres des seconds ».

Et plus loin :

« Il semble d'autant plus plausible d'admettre une filiation entre les vieux habitants de Monte Carlo et les Ligures, que nous retrouvons chez ceux-ci le

renflement et la dilatation de la base du crâne, la largeur relative du front et le faible développement vertical de la tête que nous avons rencontrés chez les premiers ».

Cette conclusion du savant anthropologiste est de première importance pour la primitive histoire de Monaco. Elle nous dispense de discuter l'opinion, assez récente du reste, mais toujours en vogue, de la fondation de Monaco par les Phéniciens, opinion que n'autorise aucune tradition et que démentent les témoignages de l'antiquité et les faits.

Vers l'an 500 avant notre ère, Hécate de Milet cite Monaco, ville de Ligurie (1), et n'accompagne cette note d'aucun commentaire, alors que, nommant Marseille, elle aussi ville de Ligurie, il ajoute qu'elle a été colonisée par les Grecs.

Au premier siècle de notre ère, les auteurs anciens s'accordent à dire que le littoral, entre le Var et Gênes, est habité par les Ligures (2). Les Marseillais n'y possèdent que le comptoir de Nice. Strabon croit qu'on pourrait supposer que la domination de Marseille s'est étendue jusqu'à Monaco (3); en réalité elle ne s'y exerce pas au moment où il écrit: c'est une pure conjecture, fondée sur le même vocable d'Hercule *monoicos*, sur lequel des savants modernes ont établi leur théorie phénicienne.

Ligure à l'époque de l'occupation romaine, ligure au VI^e siècle avant notre ère, ligure à l'époque néolithique, il est moralement certain que cette portion du littoral n'avait jamais cessé de l'être dans l'interval.

Quelques remarques sur les Ligures.

L'antiquité nous a transmis peu de renseignements sur les Ligures de la Riviera avant leur asservissement. En dehors de deux passages du pseudo-Aristote, qui les concernent ou qu'on leur applique, il n'y a guère que des écrivains contemporains de la guerre que leur livrèrent les Romains, ou postérieurs à la conquête, chez lesquels nous puissions puiser quelques observations sur leurs mœurs.

Les descriptions les plus développées sont celles de Diodore de Sicile et de Strabon, l'une et l'autre inspirées de très près, croit-on, de la relation d'un voyage entrepris sur les côtes et dans une partie intérieure de la Ligurie, vers l'an 100 avant notre ère, par Posidonios d'Apamée.

Ces peintures se complètent pour nous montrer, sous un double aspect, les effets de la conquête romaine sur le tempérament moral des vaincus. Les Ligures riverains sont résignés et soumis à la loi du vainqueur, au point que Strabon en peut dire « qu'ils passent pour Italiens », alors que les Ligures montagnards, réfugiés sur les hauts sommets du district intérieur, préfèrent l'indépendance dans la misère à toute compromission avec les oppresseurs. Nous allons reproduire ces textes presque intégralement.

« Depuis le port de Monaco jusqu'en Etrurie, écrit Strabon, le rivage est continu et manque de port; tout au plus peut-on y mouiller une ancre ou échouer les bateaux sur la grève. Les falaises rocheuses du pied de la montagne se dressent constamment, hautes et accores, ne laissant entre elles et l'eau qu'un étroit passage.

« Là habitent les Ligures, vivant presque exclusivement de la nourriture que leur procurent leurs troupeaux et ne buvant que du lait et une boisson fabriquée avec de l'orge. Leurs pâturages sont situés sur le rivage et en grande partie sur les montagnes, où se trouvent aussi de nombreuses forêts qui fournissent du bois pour les constructions navales... Ils transportent ces bois au marché de Gênes, auquel ils conduisent aussi des bestiaux, des peaux, du miel, qu'ils échangent contre de l'huile et du vin italique. Il y a peu de vin chez eux. Il est âpre et a goût de poix. Ils élèvent des chevaux et des mulets, qu'ils appellent *ginni*. Le costume des habitants se compose de la tunique et de la saie ligure... En temps de guerre, ils fournissent peu de cavaliers, mais leurs fantassins, qu'ils soient pesamment armés ou armés à la légère, sont bons. De ce que

quelques-uns portent des boucliers de bronze, on a conjecturé qu'ils sont Grecs (1) ».

Voyons maintenant ce que Diodore de Sicile nous apprend des Ligures que la politique romaine n'avait pu ni déporter dans le Samnium (2) ni domestiquer à ses lois.

Il nous les dépeint partageant leur temps entre la culture laborieuse d'un sol ingrat, le travail en forêt et la chasse aux bêtes sauvages. L'abondance du gibier compense la pauvreté des récoltes. Aussi poursuivent-ils la grosse bête, avec une ardeur infatigable, à travers les fourrés des forêts et jusque sur les cimes neigeuses des montagnes. Cette existence austère et active entretient chez eux l'endurance, la force, l'agilité. Ils sont maigres mais robustes. Ils ignorent le luxe, l'oisiveté; ils sont courageux et sobres. Les femmes, qui les assistent dans tous leurs travaux, ont la vigueur des hommes; les hommes ont la puissance musculaire et la vaillance des fauves. Le vin et le blé faisant généralement défaut chez eux, ils boivent de l'eau. Leur nourriture se compose de miel, de venaison et de certaines racines qui croissent naturellement dans la montagne. Ils couchent en plein air et préfèrent au couvert des huttes les surplombs de rochers et les cavernes. En cela, ils conservent, comme en beaucoup d'autres choses, la primitive rudesse de leurs mœurs.

Les Ligures riverains de la mer étaient navigateurs. L'intérêt commercial les poussait à entreprendre de lointaines expéditions sur de mauvais bateaux, inférieurs aux barques les plus vulgaires et dépourvus de tous les perfectionnements connus des Grecs et des Romains. Ils étaient avec cela si bons marins, qu'on les voyait sortir sains et saufs des tempêtes qui engloutissaient les gros vaisseaux (3).

Bien avant la guerre romaine, des divergences d'habitudes s'étaient introduites avec le temps entre les tribus dont l'ensemble constituait la famille ligurienne. C'est ce qu'implique la distinction établie par Lucain entre les Ligures *tondus* et les Ligures *chevelus* (4).

Nous croyons voir dans les premiers, les peuples voisins de la Toscane actuelle, nous fondant sur une remarque de Théopompe, qui place à l'ouest des Etruriens les populations barbares qui se rasent les cheveux et la barbe (5).

Les *chevelus*, formant plusieurs peuplades, occupaient le pays qui, sous la domination romaine, devint la province des Alpes-Maritimes, et peut-être au delà, car les Ingaunes (d'Albenga) paraissent s'y rattacher.

Une partie d'entre eux était fixée dans la montagne, mais il ne semble pas qu'il faille confondre les *capillati inalpini*, races chevelues qui habitaient sur les Alpes, avec les montagnards proprement dits, *montani*, parce que Pliné y voit deux populations différentes. Faisant l'énumération des peuples liguriens qui jouissent du droit latin, il nomme les *montani* et quelques autres fractions chevelues sur les bords de la mer de Ligurie (6).

Il y avait des guerres entre eux (7). La fusion ne put être opérée que par la menace du danger commun.

S'il faut croire Florus (8), la déclaration de guerre des Romains provoqua un soulèvement général dans la partie orientale du territoire ligurien. Les indigènes quittèrent leurs hameaux et allèrent se retrancher dans les bois, entre le Var et la Macra, d'où ils ouvrirent une guerre d'embuscades contre les envahisseurs.

En réalité les choses se passèrent différemment. N'ayant pas à faire l'histoire de la guerre ligustique, nous n'en retracerons que les grands traits (9).

(A suivre).

L. DE VILLENEUVE.

(1) STRABON, l. IV, c. 6 § 2, édition Didot, p. 168.

(2) TITE-LIVE, l. XL, 38.

(3) DIODORE DE SICILE, l. V, 39; édition Didot, t. I, p. 278-279.

(4) *Pharsale*, chant I, vers 442-443.

(5) *Frag. Hist. Græc.*, frag. 222; édition Didot-Müller, t. I^{er}, p. 315.

(6) PLINÉ, l. III, c. 7; 24 (20). — STRABON, l. IV, c. 6 § 4. — DION CASSIUS, l. LIV, c. 24.

(7) TITE-LIVE, l. XXVIII, 46; édit. Didot, t. II, p. 98.

(8) Livre II, 3.

(9) Cfr. TITE-LIVE, l. XXXIV, 56; XXXV, 21.

Etude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

VENTE SUR LICITATION

AVEC ADMISSION D'ÉTRANGERS

le Mardi 14 Avril 1908, à 10 h. et demie du matin,
à Monaco,

en l'étude et par le ministère de M^e EYMIN, notaire;

— EN DEUX LOTS —

d'un terrain à bâtir

d'une contenance totale de 931 mètres carrés 10 décimètres carrés, situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, avenue Saint-Michel, entre le Casino et le Crédit Lyonnais, ayant dépendu de l'ancienne Villa Etiolles.

Premier lot: comprenant 383 mètres carrés 75 décimètres carrés, confinant: à l'est et au nord, l'avenue Saint-Michel; au sud, la villa Etiolles, et à l'ouest, le deuxième lot ci-après.

Mise à prix..... 110.000 fr.

Deuxième lot: comprenant 547 mètres carrés 35 décimètres carrés, confinant: au nord, l'avenue Saint-Michel; à l'est, le premier lot ci-dessus; au sud, la Villa Etiolles, et à l'ouest, la Villa Louise, propriété de M^{me} la Princesse Radziwill.

Mise à prix..... 140.000 fr.

Consignation pour enchérir: pour le premier lot, 10.000 fr.; pour le deuxième lot, 12.000 fr.

On traiterait à l'amiable avant l'adjudication.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Eymin, notaire à Monaco, dépositaire du cahier de charges.

Etudes de

M^e LE BOUCHER, notaire, 41, rue Grimaldi, Monaco,
et de M^e BARBARIN, avocat, 7, rue Albert, Monaco.

ADJUDICATION

PAR SUITE DE SAISIE ET SUR FOLLE ENCHÈRE

Le 24 avril 1908, à deux heures de l'après-midi, à Monaco, en l'étude et par le ministère de M^e LE BOUCHER, notaire à ce commis, il sera procédé à l'adjudication sur saisie et sur folle enchère du fonds de commerce ci-après désigné, consistant en un:

Fonds de commerce de Serrurerie

Ayant pour enseigne **B. NINO**, serrurier, constructeur en fer, réparations de machines de tous systèmes;

Exploité à Monaco, section de la Condamine, impasse du Castelleretto, maison Morand.

Ce fonds comprend l'enseigne, l'achalandage, la clientèle et le droit au bail des lieux où il est exploité, ensemble le matériel et les marchandises en dépendant.

L'adjudication est poursuivie à la requête de MM. Bickert frères, commerçants associés, demeurant à Troyes (Aube), créanciers saisissants,

Ayant élu domicile à Monaco, en l'étude de M^e Barbarin, avocat.

En présence ou eux dûment appelés de madame Giacomina Maino, célibataire majeure, sans profession, demeurant à Albogno (Italie);

Et M. Joseph-Amédée dit Vincent Morand, propriétaire, demeurant à Lyon, place Bellecour, n^o 1, autres créanciers saisissants;

Ayant tous deux élu domicile en l'étude de M^e Raymond, avocat à Monaco.

La vente a été autorisée suivant trois ordonnances rendues par M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, la première le 28 décembre 1906, la deuxième le 12 avril 1907, et la troisième le 10 mars 1908.

Elle aura lieu aux charges et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par M^e Carrière, notaire à Monaco, le 17 janvier 1907.

Prix payable comptant outre les charges.

Mise à prix..... 1.000 fr.

Consignation pour enchérir..... 2.000 fr.

L'adjudicataire devra obtenir à ses risques et périls les autorisations et licence nécessaires pour l'exploitation du fonds à vendre.

Fait et rédigé par M^e Le Boucher, notaire à Monaco, soussigné, commis pour procéder à la vente aux termes de l'ordonnance du 10 mars 1908 précitée.

Monaco, le 7 avril 1908.

Signé: LE BOUCHER.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

(1) DIDOT-MÜLLER, *Fragm. histor. græc.*; t. I, p. 2, fragm. 23.

(2) STRABON, lib. IV, cap. 6 § 4, édit. Didot, p. 169.

(3) Lib. IV, c. 6 § 3.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le deux mars mil neuf cent huit, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco, le sept mars mil neuf cent huit, vol. 104, n^o 8;

M. Auguste Gras, propriétaire, et madame Léonie Eymar, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Marseille, boulevard d'Athènes, 17 a, et à Monaco, section de Monte Carlo, villa Pondichéry,

Ont vendu à :

Madame Françoise-Thérèse Caire, sans profession, veuve de M. Barthélemy Décugis, demeurant à Toulon, place d'Armes, n^o 1,

Une villa dénommée *Villa Fauvette*, élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, située à Monaco, section de la Condamine, boulevard de l'Ouest, édifiée sur un terrain d'une contenance approximative de deux cent cinquante mètres carrés, cadastrée n^o 435, p. section B, tenant du midi au boulevard de l'Ouest; du nord, au chemin de fer de la Turbie; du levant, M. Baron ou son acquéreur, et de l'ouest, le domaine de S. A. S.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de trente mille francs, payé comptant.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le sept avril mil neuf cent huit.

Pour extrait :

Signé : L. LE BOUCHER

AVIS

(Deuxième insertion)

Par acte sous seing privé en date du 19 mars 1908, enregistré à Monaco le 23 même mois, f^o 52 r^o, c^o 2,

Le sieur **Gonella Barthélemy** a cédé son fonds de commerce de Cordonnerie Italienne qu'il exploite à Monaco, rue du Commerce et rue Sainte-Suzanne, 3 et 5, aux sieurs **Gonella Bernard** et **François** frères. Les créanciers, s'il en existe, pourront faire opposition dans la huitaine entre les mains des acheteurs, à Monaco, rue du Commerce et rue Sainte-Suzanne, 3 et 5, sous peine de déchéance.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIÉTÉ ANONYME du SPLENDID GARAGE** sont informés que l'Assemblée générale des Actionnaires aura lieu le **Samedi 25 Avril 1908**, au siège social, avenue Saint-Laurent, à Monte Carlo, à 2 heures et demie de l'après-midi, avec l'ordre du jour suivant :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice écoulé.
- 2^o Rapport des vérificateurs des comptes.
- 3^o Votation sur les conclusions de ces rapports, et approbation des comptes de l'exercice écoulé.
- 4^o Nomination d'un administrateur.
- 5^o Nomination de trois vérificateurs des comptes.

L'inventaire, le bilan, le compte de profits et pertes et le rapport des commissaires seront déposés au siège social, à la disposition des actionnaires, dès le 16 avril.

Pour assister à l'Assemblée générale, les actionnaires, possesseurs d'au moins dix actions, devront se munir d'une carte qui leur sera délivrée jusqu'au 16 avril, au siège social, contre présentation de leurs actions ou d'un certificat de dépôt.

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la **SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS A MONACO** sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, le **Samedi 18 Avril 1908**, à 2 heures et demie de relevée, au Siège de la Société, à Monaco.

L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de deux cents Actions de la Société, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.

La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.

ORDRE DU JOUR :

- 1^o Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice qui a pris fin le 31 Mars 1908;
- 2^o Rapport des Commissaires;
- 3^o Approbation des comptes s'il y a lieu;
- 4^o Fixation du Dividende;
- 5^o Ratification des conventions passées pour la location du Grand Casino de Beausoleil;
- 6^o Résolutions diverses sur les propositions contenues dans le rapport du Conseil d'Administration;
- 7^o Approbation de la nomination d'un Administrateur en remplacement d'un Administrateur délégué (art. 14);
- 8^o Renouvellement, par moitié du Conseil d'Administration (art. 14);
- 9^o Nomination éventuelle d'un Directeur Général ou d'un Administrateur délégué (art. 20);
- 10^o Nomination des Commissaires des Comptes (art. 31).

AVIS. M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

AGENCE CIVILE & COMMERCIALE

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M^{es} Mars, Bertrand et Blanche, a la direction de l'Agence.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

EXPOSITION INTERNATIONALE

DES

APPLICATIONS DE L'ÉLECTRICITÉ A MARSEILLE

(Avril-Octobre 1908)

La Compagnie, dans le but de permettre aux voyageurs partant des gares de son réseau de se rendre, à prix très réduits, à Marseille pour y visiter l'Exposition internationale des Applications de l'Électricité, met à leur disposition les facilités de circulation indiquées ci après :

I. — Billets d'aller et retour individuels, valables dix jours (dimanches et fêtes non compris), avec 33 % de réduction.

II. — Billets d'aller et retour de famille (au moins trois personnes), valables dix jours, dimanches et fêtes non compris.

Les prix de ces billets comportent, sur les prix des billets

individuels déjà réduits de 33 %, les réductions suivantes : pour la troisième personne, 10 %; pour la quatrième, 20 %; pour la cinquième et chacune des suivantes, 30 %.

Les billets sont délivrés, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai, dans les gares de : Paris, Nevers, Dijon, Lyon-Perrache, Clermont-Ferrand, Saint-Etienne, Nîmes, Valence, Chambéry, Grenoble, et, sur demande faite quarante-huit heures à l'avance, dans toutes les autres gares.

III. — Billets d'aller et retour ordinaires, valables trente jours (dimanches et fêtes compris), avec réduction de 25 % en 1^{re} classe et de 20 % en 2^e et 3^e classes.

Délivrance des billets, du 10 avril au 31 octobre 1908, sans délai, dans toutes les gares.

La validité de tous les billets peut être prolongée deux fois de moitié moyennant paiement, pour chaque prolongation, d'un supplément égal à 10 % du prix des billets.

FÊTES DE PAQUES A ROME

Billets d'aller et retour, de 1^{re} et 2^e classes, de Nice pour Rome, délivrés du 5 au 16 avril 1908, aux prix réduits de :

125 francs en 1^{re} classe ; 82 francs en 2^e classe.

Ces billets auront une validité de 30 jours et permettront de s'arrêter sur tout le parcours.

Nettoyage à Sec spécial. Gants depuis 0 f 25.

Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

TEINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABELLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie

LA FONCIÈRE
La C^o Lyonnaise
d'Assurances maritimes réunies

C^o d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS
la plus ancienne des Compagnies
d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des vitras, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest

MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.
Prix modérés.

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.